

Lieux de Vie et d'Accueil



# Rapport d'activité de l'Association Nosiam

Année 2023

# Table des matières

<b>À propos du Groupe SOS .....</b>	<b>4</b>
<b>1. L'Association Nosiam.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. La gouvernance associative .....</b>	<b>5</b>
<b>1.2. Le projet de Nosiam.....</b>	<b>5</b>
1.2.1. L'action de l'association .....	5
1.2.2. Les principes d'action de l'association .....	5
1.2.3. Les missions des Lieux de Vie et d'Accueil .....	6
1.2.4. L'organigramme associatif .....	6
1.2.5. Un socle commun associatif.....	7
1.2.6. Les implantations des lieux de vie et d'accueil.....	8
<b>2. Les faits marquants de l'association en 2023.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Le Répit devient Nosiam .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2. La poursuite de la structuration associative .....</b>	<b>10</b>
<b>3. Les activités de l'association en 2023 .....</b>	<b>11</b>
<b>3.1. Le Lieu de Vie et d'Accueil Le Trait d'Union .....</b>	<b>11</b>
3.1.1. La présentation.....	11
3.1.2. Les faits marquants de cette année.....	13
3.1.3. Le bilan et les perspectives.....	15
<b>2.2. Le Lieu de Vie et d'Accueil L'Entre-Deux.....</b>	<b>16</b>
2.2.1. La présentation .....	16
2.2.2. Les faits marquants de cette année .....	17
2.2.3. Le bilan et les perspectives.....	21
<b>3.3- Le Lieu de Vie et d'Accueil Les Acacias .....</b>	<b>22</b>
3.3.1. La présentation .....	22
3.3.2. Les faits marquants de cette année .....	24
3.3.3. Le bilan et les perspectives .....	27
<b>4. La diversification des modalités de prise en charge.....</b>	<b>29</b>
<b>4.1. Horizon 2025, une réponse aux besoins des enfants, des jeunes, des familles sur un territoire.....</b>	<b>29</b>
<b>4.2. Les nouveaux lieux de vie et d'accueil.....</b>	<b>32</b>
4.2.1. Un lieu de vie et d'accueil au sein des Bouches-du-Rhône.....	32
4.2.2. Un lieu de vie et d'accueil au sein de la Seine-Saint-Denis .....	34
<b>5. Conclusion et perspectives pour l'année 2024.....</b>	<b>36</b>



## À propos du Groupe SOS

Le Groupe SOS est un groupe associatif, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, leader européen de l'entrepreneuriat social.

Il regroupe 750 établissements et services, associations et entreprises sociales, qui entreprennent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.

Depuis sa création en 1984, lors des années sida, le Groupe SOS : combat toutes les exclusions ; agit pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel ; et innove face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Non-lucratif, sans actionnaire, les actions du Groupe SOS et de ses 22.000 personnes employées ont un impact en France et dans plus de 50 pays dans le monde, auprès de 2 millions de bénéficiaires.

**Nosiam est une association du Groupe SOS.** Elle gère des lieux de vie et d'accueil destinés à l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge au titre d'une mesure de protection sociale ou confiés par l'autorité judiciaire.

Les activités de Nosiam s'inscrivent dans la politique des actions des activités jeunesse du Groupe SOS, 1<sup>er</sup> acteur de la protection de l'enfance en France.

Un enfant n'est pas seulement un adulte en devenir, mais une personne à part entière. D'où qu'ils viennent, quels que soient leurs parcours, tous les jeunes méritent de bénéficier des mêmes chances. Une utopie ? non un projet, une ambition.

Au Groupe SOS, nous œuvrons pour une réelle égalité des chances, dès les premières années de la vie. Accueil en crèche d'enfants en situation de handicap, protection et accompagnement d'enfants, adolescents et jeunes majeurs en danger ou en conflit avec la loi, éducation par le sport, parrainage de proximité... Parce que chaque jeune a son histoire, parfois difficile, ses aspirations et ses capacités à s'accomplir, nos dispositifs sont aussi variés que les besoins divers.

Notre implantation en métropole et outre-mer nous permet d'avoir une vision globale et précise des enjeux politiques de l'enfance et des besoins des publics et des territoires.

## **1. L'Association Nosiam**

### **1.1. La gouvernance associative**

Il a été décidé de créer une association ad'hoc (anciennement Le Répit) au sein du secteur jeunesse du Groupe SOS qui regroupe l'ensemble des lieux de vie. En effet, dans la mesure où les lieux de vie présentent un statut dérogatoire en matière de droit du travail, l'application d'une convention collective existante est juridiquement exclue.

La Président de l'association Nosiam est Madame Stéphanie AMOROS.

### **1.2. Le projet de Nosiam**

#### **1.2.1. L'action de l'association**

L'association Nosiam a pour mission :

- ✓ La prise en charge de mineur·e·s et jeunes majeur·e·s présentant des troubles du comportement ou des difficultés d'adaptation sociale ou faisant preuve d'un état de détresse temporaire ou prolongé qui obèrent les possibilités d'insertion sociale;
- ✓ La prise en charge de mineur·e·s et jeunes majeur·e·s en situation de précarité ou d'exclusion sociale en dehors de toute limite géographique ;
- ✓ La promotion de toutes formes d'accueils et de vie en séjours longs ou courts avec une organisation d'activités socio-éducatives en faveur des publics cités ;
- ✓ La prévention et la réduction des risques et des dommages auprès de ces publics.

#### **1.2.2. Les principes d'action de l'association**

Les principes d'action de l'association se présentent ainsi :

- ✓ La gestion d'établissements de vie commune (notamment des lieux de vie et d'accueil) destinés à l'accueil de mineur·e·s et jeunes majeur·e·s pris·es en charge au titre d'une mesure de protection sociale ou confié·e·s par l'autorité judiciaire ou toute personne détentrice de l'autorité parentale ;
- ✓ La promotion et l'apprentissage du « vivre ensemble » avec les permanents ;
- ✓ La mise en place d'un accompagnement personnalisé, continu et quotidien, des publics visant à accroître leur autonomie et permettre la co-construction et la réalisation de projets personnels en vue de favoriser leur insertion ou réinsertion sociale ;
- ✓ La création et la gestion de projets innovants et expérimentaux dans le domaine de l'accueil non traditionnel du secteur social ou médico-social ;

- ✓ La création, la reprise ou la participation à des associations ou entreprises ayant un objet similaire, notamment la gestion de lieux de vie et d'accueil.

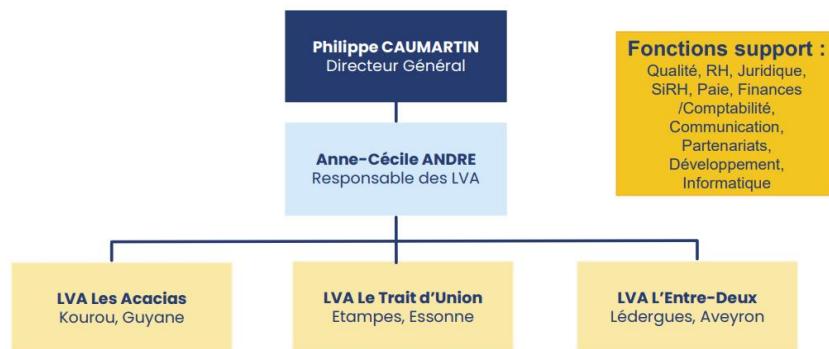
### 1.2.3. Les missions des Lieux de Vie et d'Accueil

Définis dans le Code de l'Action Sociale et des Familles : Le lieu de vie et d'accueil, vise, par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents (art. D. 316-1 du CASF).

- ✓ D'accueillir des personnes qui ne trouvent pas leur place dans les structures traditionnelles ou dont celles-ci ne s'estiment plus en capacité de gérer les situations, car sortant trop du commun, les accueillir non comme des symptômes, mais comme des personnes en souffrance.
- ✓ De prendre le risque de la vie partagée qui constitue le support essentiel à toute éducation, à tout soin, à tout accompagnement. Cette vie partagée constitue la base du caractère soignant, voire thérapeutique que l'on attribue aux lieux de vie par la restauration ou l'installation du lien.
- ✓ De proposer un « accompagnement sur mesure » à travers un projet co-construit.
- ✓ D'assumer la charge de la prise de risque éducative tout en garantissant la sécurité des personnes confiées.

### 1.2.4. L'organigramme associatif

#### Organigramme de l'Association Nosiam



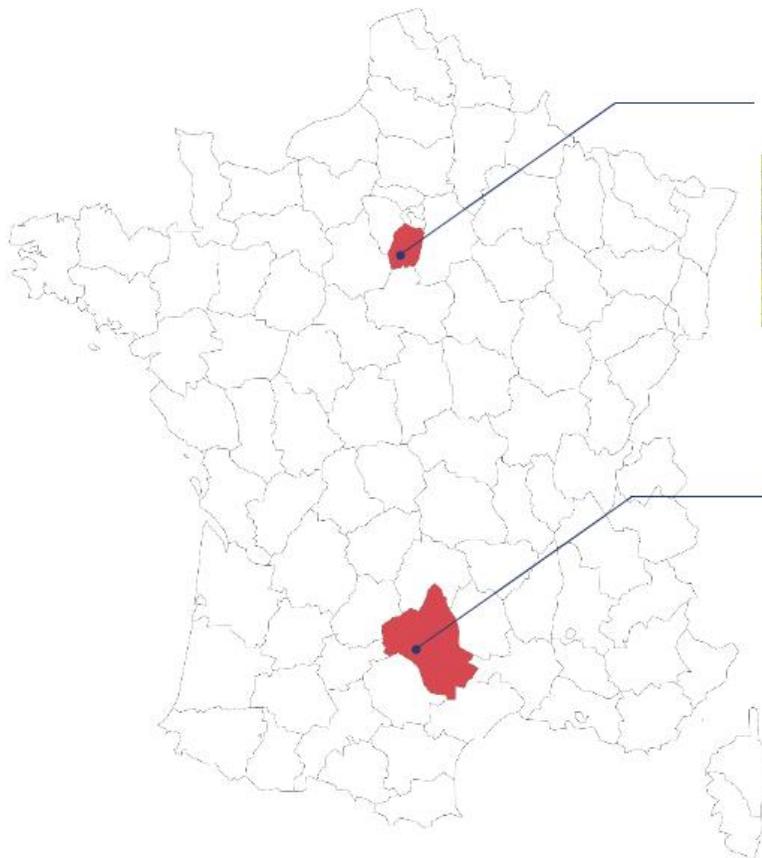
### 1.2.5. Un socle commun associatif

Chaque projet de lieu de vie est unique afin de répondre aux besoins des enfants repérés sur le territoire. Cette diversité de réponse est fondée sur un socle commun à l'ensemble des LVA.

Il repose sur :

- Une structuration associative :
  - Un siège qui comprend et accompagne avec : Les Ressources Humaines, les Finances, la Technique, la coordination et la centralisation administrative sont des fonctions support permettant aux différents lieux de vie de se concentrer sur la prise en charge éducative.
  - Une ressource dédiée par la Responsable, Cette dernière a pour missions :
    - D'être l'interlocutrice du quotidien auprès des permanents des LVA ;
    - De structurer l'association et faire vivre la vie associative ;
    - D'accompagner à la création, à la reprise ou à la participation à des associations ou entreprises ayant un objet similaire, notamment la gestion de lieux de vie et d'accueil.
  - Un recueil de procédures propre à l'Association. Il permet aux permanents de pouvoir s'appuyer sur une base documentaire dans les différents domaines.
- Des valeurs communes et des principes d'action,
- La promotion de la bientraitance,
- Des outils de prise en charge,
- Une évaluation permanente de la situation de l'enfant et de sa famille,
- Une démarche qualité déployée au quotidien à travers d'action et de logiciels métiers dédiés, NEMO et AGEVAL notamment.

## 1.2.6. Les implantations des lieux de vie et d'accueil



**LVA Le Trait d'Union**

Etampes (91)



**LVA L'Entre-Deux**

Lédergues (12)



Guvane



**LVA Les Acacias**

Kourou (973)



## **2. Les faits marquants de l'association en 2023**

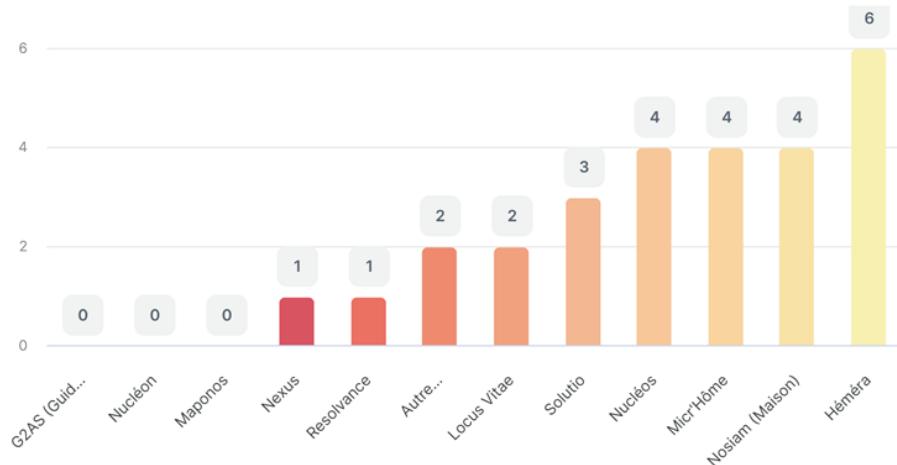
Cette année 2023 a été riche en événements et en activité. Des enjeux majeurs se sont présentés à nous.

### **2.1. Le Répit devient Nosiam**

Créée en 2016, notre association, anciennement Le Répit, change de dénomination. À compter d'avril 2023, un travail collaboratif s'engage sur l'identité de l'association. Ce changement s'inscrit dans la volonté de porter davantage le message de l'association : en effet, nous plaidons pour la diversité des réponses offertes aux missions d'éducation et de protection des enfants, adolescents ou jeunes majeurs.

Pour ce faire, un processus collaboratif est entamé avec :

- ❖ La sollicitation des équipes afin de proposer une nouvelle dénomination ;
- ❖ La réalisation d'un sondage en ligne pour faciliter le recueil d'avis et classifier les quatre premiers choix ;



- ❖ La validation définitive du nouveau nom par le Directoire du Groupe ;
- ❖ L'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 Octobre 2023 validant le nouveau nom de l'association désormais **Nosiam**.

Cette nouvelle identité illustre au mieux nos actions, à savoir un mode de prise en charge différent s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité du lien entre l'enfant et sa famille, les permanents du lieu de vie, mais également avec l'environnement extérieur.

En effet, la MAISON (à l'envers : Nosiam) n'est pas seulement composée de quatre murs, elle est incarnée par chaque permanent qui transmet cet esprit quotidiennement aux enfants et aux jeunes, tant dans l'accueil que dans la vie des maisons.

Cette identité visuelle se décline par un logo, une charte graphique et une palette de couleurs.



The image shows the Nosiam Group SOS branding and color palette. At the top right is a red wavy line graphic. In the center is the Nosiam logo, featuring the word 'nosiam' in a red, lowercase, rounded font with a red underline, and 'GroupesOS' in a smaller, red, sans-serif font below it. To the right is a red circular icon containing a yellow stylized 'm' logo. Below the logo is a color palette with four main colors: a red square, a yellow square, a dark blue square, and an orange square. To the left of the palette is a text box titled 'Les couleurs' with a small red wavy line at the bottom. The text box contains a description of the palette and a note about the colors. To the right of the palette is a text box titled 'Les supports' with a small red wavy line at the bottom. It shows examples of various documents and cards, including a 'Power Point' slide, 'Trames Word', 'Cartes de visite et pro', and a 'Dépliant établissement'. The page number '04 Les couleurs.' is at the bottom right of the palette area.

## 2.2. La poursuite de la structuration associative

Cette année 2023 s'inscrit dans la continuité des travaux engagés l'an dernier afin de poursuivre la structuration associative que sont :

- ✓ Le déploiement du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) sur chaque LVA ;
- ✓ Le travail sur les écrits professionnels, avec la mise à disposition de trame ;
- ✓ La concrétisation des fiches de poste de Permanent Responsable et d'Assistant Permanent ;
- ✓ L'accompagnement des trois LVA dans la formalisation et la rédaction des projets d'établissement.

### **3. Les activités de l'association en 2023**

#### **3.1. Le Lieu de Vie et d'Accueil Le Trait d'Union**

##### **3.1.1. La présentation**

Le Trait d'Union est dédié à l'accompagnement de 7 jeunes mineures enceintes ou avec enfant, avec un travail particulier sur la relation mère-enfant - et l'association du père si c'est adapté - ainsi qu'un accompagnement étroit sur l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes filles.

Le LVA est autorisé pour la prise en charge de jeunes de 13 et 18 ans, enceinte ou ayant accouché, et leur enfant. Une dérogation du département et un renouvellement de leur CJM est possible.

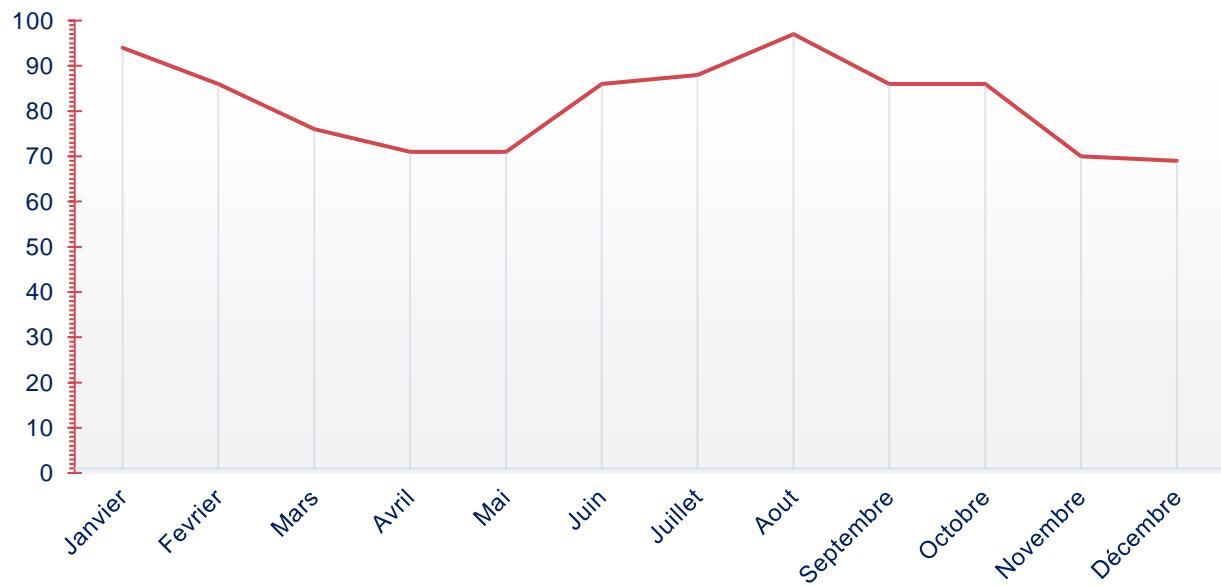


Le Trait d'Union propose deux types de prise en charge réparties sur quatre lieux. La maison a une capacité d'accueil de trois jeunes et leur enfant, principalement dédiée aux jeunes les moins autonomes. Les trois appartements autonomes partagés sont situés proche du centre-ville, à proximité de la maison. Ils peuvent quant à eux accueillir une à deux mères ainsi que leur enfant, ayant acquis un niveau d'autonomie satisfaisant.

Le LVA s'organise autour d'une équipe de quatre personnes ; les deux permanentes responsables et deux assistants permanents. Cette équipe est responsable de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle accompagne au quotidien les jeunes femmes ainsi que leur enfant.

Le LVA comptabilise 365 jours d'ouverture sur 2023 pour une capacité de sept places. Durant cette année, un total de 2086 jours a été facturé pour une occupation prévisionnelle de 2 504, en cas de pleine occupation, soit un taux d'occupation réel de 82%, contre 63.33% l'an dernier. Nous constatons que le travail réalisé notamment sur la stabilisation de l'équipe impacte de manière significative le taux d'occupation réel. Nous continuons de veiller aux orientations vers le dispositif d'hébergement diversifié. L'intérêt premier étant de ne pas mettre en difficulté les jeunes accueillies.

La courbe ci-dessous représente l'activité du LVA mois par mois sur l'année 2023.



L'âge moyen des jeunes est de 16 ans 1/2

La durée moyenne d'accompagnement 19.7 mois

### Le Trait d'Union en chiffres

11 jeunes accompagnées

La plus âgée accompagnée 20 ans

La plus jeune accompagnée 12 ans

### 3.1.2. Les faits marquants de cette année



#### Le contrôle de fonctionnement de mars

Les 22 et 23 mars dernier s'est déroulé le contrôle de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux au LVA Le Trait d'Union. Les documents administratifs, les archives et les outils de gestion ont été vérifiés, les jeunes mères ont été reçues en entretien individuel avec l'équipe de contrôle, ainsi que toute l'équipe éducative en poste ce jour-là, et deux enfants ont été reçus en entretien commun. L'intégralité des locaux composant le LVA a été visité, toutes les pièces de la maison, des dépendances ainsi que les appartements en semi-autonomie.

Le compte rendu du contrôle nous est parvenu au début du mois d'août et était très positif. Des injonctions et des recommandations ont été préconisées, à savoir la rédaction du Projet d'Établissement, la mise en place de plannings individuels par jeune (même en l'absence de scolarité), et améliorer la traçabilité des écrits en ajoutant le nom du rédacteur en fin d'écrit.

Le Projet d'Établissement a été rédigé tout au long de l'année 2023 en lien avec la Responsable des LVA, les plannings individuels ont été créés, distribués, affichés et des copies sont conservées dans les dossiers des jeunes.

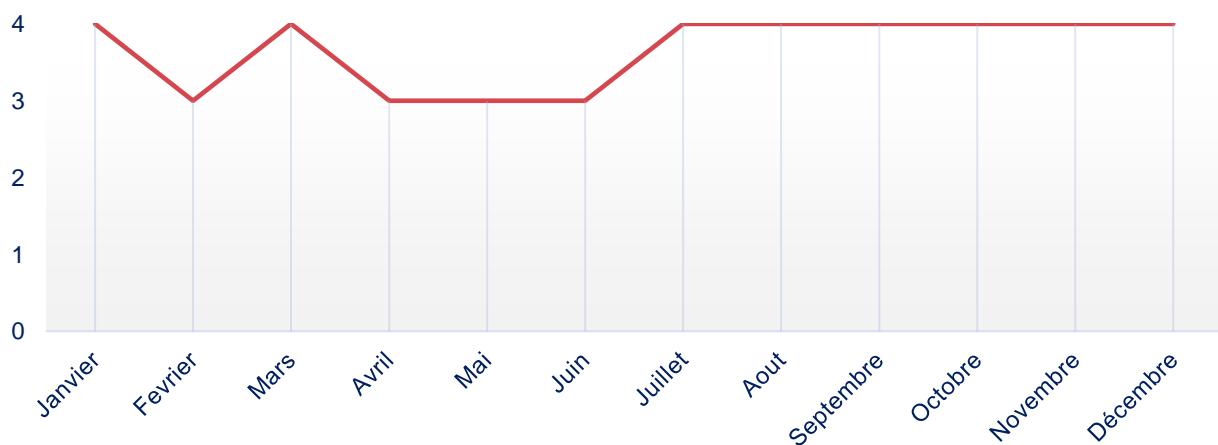


#### La stabilisation de l'équipe

Les Permanentes Responsables ont réalisé un travail important afin de permettre une stabilisation des professionnels sur le poste d'Assistant.

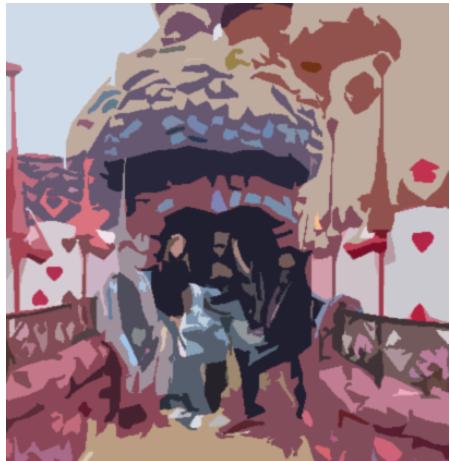
L'équipe du Trait d'Union a su trouver un équilibre travail-repos améliorant la qualité de vie au LVA et les rapports aux usagers. L'équipe est stable depuis maintenant cinq mois. Les jeunes mères ont pu s'appuyer sur cette nouvelle équipe qui a su se montrer fiable et solide.

#### Stabilisation de l'équipe





## Quelques moments forts dans la vie du LVA



L'été fût dense et plein d'émotions pour les jeunes filles et les enfants du LVA, avec notamment une sortie au Zoo de Thoiry pour les plus jeunes et une journée pour les plus grandes à Disneyland Paris.



Au mois d'août, les permanentes ont loué une maison à Saint-Hilaire de Riez pendant cinq jours pour faire découvrir la Vendée aux jeunes et aux enfants à travers des balades sur la plage, des dîners dans les restaurants alentour et la visite du marché local. Le séjour a été complété avec une visite d'un centre Aquatique et un tour sur la Grande Roue. Le reste du temps, le groupe a pu se détendre sur les plages et admirer l'océan.

Le 2 octobre, l'équipe de permanentes a organisé une sortie au Paradox Museum à Paris avec les jeunes mères de la maison.



### 3.1.3. Le bilan et les perspectives

L'objectif fixé par le nouvel arrêté de fonctionnement de 2021 est atteint. Les sept jeunes mères présentes sur la structure ont permis de créer une nouvelle dynamique à la vie en collectivité. Un nouveau cadre est reposé.

De nouveaux outils ont été mis en place et les pratiques ont été réajustées pour s'adapter convenablement à ces nouveaux profils. Nos anciennes jeunes ont toutes quitté la maison pour accéder aux appartements semi-autonomes, et sont sur la voie de l'autonomie et de l'indépendance.

Les nouveaux objectifs pour l'année 2024 se dessinent avec la stabilisation de sept jeunes prises en charge, mais également de l'équipe au vu du départ en congé parental des deux permanentes responsables du LVA de mars à juin prochain.

Des interventions de la PMI sont déjà envisagées pour l'année à venir auprès de nos jeunes, ainsi que de nouvelles sorties culturelles. La priorité étant la scolarisation des dernières arrivées et la prise en charge de leur enfant auprès des moyens de garde.

L'évolution du lieu de vie est constante, sa stabilité se pérennise.



## 2.2. Le Lieu de Vie et d'Accueil L'Entre-Deux

### 2.2.1. La présentation

Le lieu de vie accueille 6 jeunes filles et garçons de 13 à 18 ans dont deux places en semi-autonomie, confiés par l'autorité judiciaire au titre du Code de la Justice Pénal des Mineurs. Le LVA est implanté dans un milieu rural, au lieu-dit « La Guiraudie » situé sur la commune de Lédergues. La maison de 230 m<sup>2</sup> est entourée d'un terrain de 5 hectares.



Le fondement même d'un Lieu de Vie s'appuie sur le vivre ensemble. Il s'agit là du levier principal de notre intervention. Ainsi, l'ensemble des habitants participent à la vie quotidienne de la maison. Une répartition des tâches a été mise en place afin de favoriser l'implication de tous et l'accès à l'autonomie. À tour de rôle, chacun participe à la préparation du repas, au rangement et au nettoyage de la maison...

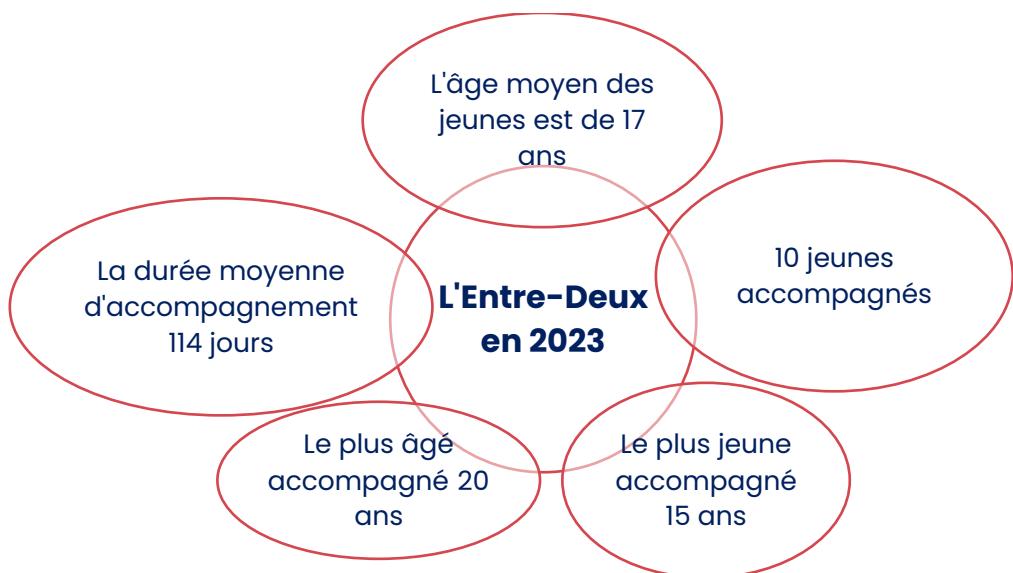
Les jeunes sont responsables de l'entretien de leur chambre, de leur linge ainsi que de leurs parties communes (espaces de convivialité, salle de bain et toilettes). Les repas se font en commun et sont un temps d'échange et de partage.

Les différents parcours de vie, les différentes cultures, les différences de milieux sociaux sont une richesse et favorisent la tolérance, l'ouverture d'esprit, valeurs portées et encouragées par l'équipe éducative.

Chaque habitant du lieu de vie apprend à communiquer, à se faire comprendre et à écouter. Chacun apprend à s'opposer, à exprimer son point de vue, à argumenter et à collaborer.

La production végétale, les ateliers d'insertion, l'accès aux soins, à la culture, au sport... font office de supports dans la relation et dans le travail éducatif. Ils permettent d'initier l'évolution du jeune vers ses objectifs, souvent fixés par l'autorité judiciaire. Nous fonctionnons avec des plannings hebdomadaires sur la base d'ateliers pédagogiques afin d'offrir aux jeunes accueillis un rythme de jour toujours dans un cadre structurant et bienveillant.

Le LVA comptabilise 365 jours d'ouverture sur 2023 pour une capacité de six places. Durant cette année, un total de 1172 jours a été facturé pour une occupation prévisionnelle de 1883, en cas de pleine occupation, soit un taux d'occupation réel de 53.52%. Le taux d'occupation bas s'explique par une reprise progressive de l'activité du LVA et ensuite par les conséquences de l'incendie.



## 2.2.2. Les faits marquants de cette année



### Le recrutement d'une équipe stable

Après une année 2022 laborieuse et confrontée à de vives fragilités dans le domaine des ressources humaines, 2023 fut charnière. Un défi de taille était de pouvoir constituer une équipe stable, fiable et solide. La vie partagée avec des adolescents en difficulté est un outil éducatif puissant.

Kevin ROSE, Responsable Permanent du LVA L'Entre-Deux a relevé ce défi. Un fort investissement en temps et en énergie a été mobilisé. 53 entretiens de recrutement ont été réalisés pour permettre la constitution de l'équipe. Il est à noter que plusieurs candidats ont pu se rétracter lors des périodes d'essais, en éprouvant le travail si spécifique en lieu de vie et la vie partagée avec les jeunes et les autres professionnels.



## La mise en place des outils d'activité et d'organisation

Un travail important cette année s'est porté sur la réalisation des outils d'activité et d'organisation pour offrir au public accueilli une dynamique de mouvement, notamment pour les jeunes qui ne se rendent pas à l'école ou en formation.

- *L'emploi du temps d'une journée type*

Il est primordial au regard du public que nous accueillons d'offrir des journées non seulement remplies d'activités, mais également organisées dans la vie au quotidien. L'objectif est de rassurer les jeunes et de savoir ce qu'ils ont à faire durant la journée.

- *Le planning d'activité*

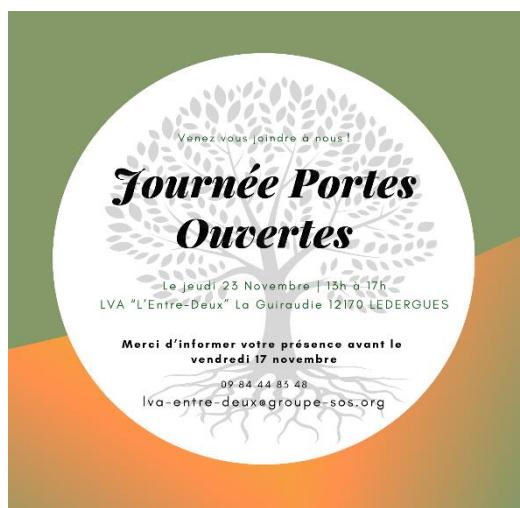
Un planning d'activité est mis en place de manière hebdomadaire en collaboration avec les jeunes, mais également selon les appétences des professionnels en poste. Un panel d'activités et de supports de médiation est proposé. Il est en relation avec le DIPC et les axes de travail définis. Des temps libres sont nécessaires afin que les jeunes puissent évoluer en autonomie sur la maison. Ces temps permettent aux professionnels de se dédier aux écrits professionnels, aux transmissions.

- *Le menu des repas*

Chaque dimanche après-midi, un menu équilibré est réalisé avec les jeunes. Il permet de travailler plusieurs objectifs avec les jeunes, comme travailler le rapport à la nourriture, s'organiser pour les achats de matières premières, gérer les stocks, préparer un menu sain et équilibré et gérer un budget.



## La Journée portes ouvertes



Le jeudi 23 Novembre, une journée portes ouverte a été organisée avec la Direction Territoriale du Tarn Aveyron.

À cette occasion, nous avons pu accueillir au sein du lieu de vie nos différents partenaires, un représentant de la mairie et de la gendarmerie, un magistrat, mais également Monsieur le Préfet de l'Aveyron, Charles GIUSTI.

Les jeunes du lieu de vie ont mis en place une exposition de photos retracant les moments forts de l'année et ont préparé un buffet sucré avec gâteaux et viennoiseries maison.

Durant la journée portes ouvertes, les jeunes ont eu le plaisir de faire visiter la maison aux personnes présentes ce qui leur a permis de leur faire part de leur quotidien et de l'organisation du LVA.



## L'incendie et ses suites

Le 26 Novembre dans la soirée, un incendie s'est déclaré dans une des chambres du Lieu de vie. Ce sinistre n'a fait aucune victime. Une cellule d'urgence a pu se mettre en œuvre dès le lendemain matin afin de veiller à la continuité des accompagnements des cinq jeunes confiés.

Un plan d'action en 4 phases s'est déployé. Le 22 Décembre l'ensemble des jeunes et de l'équipe réinvestissent le LVA, la partie incendiée a été condamnée et l'activité a pu reprendre normalement. À compter du printemps 2024, une phase de travaux va se mettre en œuvre au niveau de la partie incendiée et de la toiture.

L'équipe et les jeunes présents ont permis que la réintégration puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Ce difficile moment a permis à chacun de se transcender et s'unir dans un objectif commun : à savoir rentrer à la maison. Lors des différents instants, le LVA a pu compter sur le soutien indéfectible de ses partenaires et de l'ensemble de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse.



## La continuité du contrôle de fonctionnement

En novembre 2021, le Lieu de Vie et d'Accueil l'Entre-Deux a été soumis à un contrôle de fonctionnement sur le périmètre de « La prise en charge éducative au regard de l'organisation et du fonctionnement de la structure ».

En 2022, à la suite de ce contrôle, un rapport définitif a été établi afin d'établir les préconisations et les recommandations afin d'améliorer la prise en charge des usagers.

En complément, en janvier 2023, un contrôle dit « flash » s'est déroulé au LVA.

Ces éléments sont venus alimenter le plan d'amélioration de la qualité via notre logiciel-métier AGEVAL. L'ensemble des préconisations et des recommandations de notre autorité de contrôle nous permet de maintenir un fil rouge dans le travail à conduire, notamment lors des moments complexes. Ainsi un suivi des actions mises en place s'opère permettant un rendu compte des travaux en cours à l'autorité de contrôle.



## Quelques moments forts dans la vie du LVA

Le Lieu de vie L'Entre-Deux propose aux jeunes, en fonction de leurs souhaits et des différents projets personnalisés, des ateliers et des activités diverses.

Celles-ci peuvent être culturelles, sportives, de l'ordre de l'expression ou encore dans une volonté d'apprentissage de nouvelles compétences. Les sorties éducatives et sportives sont des activités essentielles pour les jeunes du LVA. Il s'agit de temps forts qui permettent aux jeunes de se dépenser physiquement, de créer du lien avec les professionnels, mais également de faire de nouvelles découvertes.

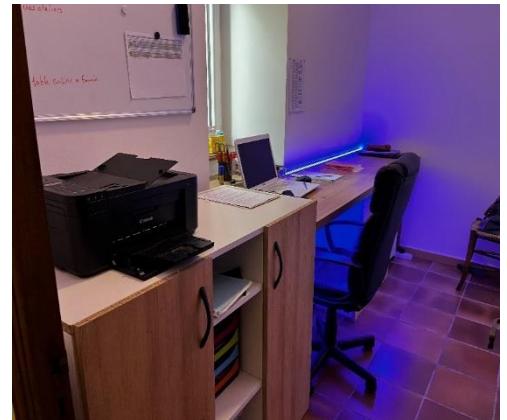
### ● *Une sortie canoé kayak*

Au mois de juillet, nous avons réalisé une sortie Canoë Kayak avec l'ensemble des jeunes et des permanents présents. Nous avons été dans les gorges du Tarn au départ de Saint-Juéry. Cette sortie d'une journée a été rythmée par la préparation du pique-nique la veille, l'échange entre tous les participants, l'entraide et la rigolade.



### ● *L'atelier de confection du bureau éducatif*

Afin de favoriser l'apprentissage chez les jeunes, nous organisons divers ateliers visant à les aider à découvrir et acquérir de nouvelles compétences. Nous avons ainsi commencé la création du bureau éducatif en collaboration avec eux, étalées sur plusieurs séances. L'objectif de cet atelier est de les amener à élaborer et comprendre un plan de montage, ainsi qu'à le mettre en pratique. Nous avons mobilisé différentes compétences telles que la géométrie, la prise de mesures et le calcul. De plus, cela leur a permis de se familiariser avec divers outils pour fabriquer des placards et des plans de travail pour le bureau.



### ● *Le partenariat avec l'école Saint Simon dans le cadre d'un projet cogérer*

Nous avons en partenariat avec les élèves Moniteur Éducateur de l'Ecole Saint Simon d'Albi réaliser plusieurs séances sur un projet musical. Elie FOSSIER, jeune intermittent du spectacle dans le secteur musical, est intervenu régulièrement dans le cadre de ce projet. Les jeunes ont ainsi pu participer à l'écriture de texte, à la composition musicale et à l'enregistrement de leurs propres créations.



### 2.2.3. Le bilan et les perspectives

Cette année 2023 a été riche d'expériences pour l'équipe éducative et les jeunes accueillis au sein du LVA. D'importantes difficultés ont été rencontrées et l'incendie du mois de Novembre a retardé les projets en cours. Le lieu de vie demande un investissement sans relâche, permanent, pour assurer la continuité du suivi et du lien pour les jeunes prises en charge.

Ces douze mois ont été déterminants dans la création de l'identité de la structure. Le lieu de vie est repéré par les professionnels des Milieux Ouverts de la région. Le travail concernant le lien aux partenaires est amorcé. Le lieu de vie a su s'ouvrir sur l'extérieur et commence, progressivement, à s'entourer des divers acteurs locaux. Cette ouverture sur l'extérieur permet d'offrir au public accueilli une pluridisciplinarité dans l'accompagnement. Ce travail devra se poursuivre afin de faciliter l'accompagnement des jeunes au quotidien.

Le projet de semi-autonomie en place à ce jour offre de nouvelles perspectives d'accompagnement du public accueilli.

De nombreux projets sont d'ores et déjà à l'œuvre avec :

- ✓ La reprise du projet d'établissement.
- ✓ La restructuration des outils d'accompagnement pour la semi-autonomie.
- ✓ La mise en place d'un panneau à l'entrée du LVA.
- ✓ La continuité des partenariats avec les acteurs locaux.
- ✓ La stabilisation de l'activité.

Dans la poursuite des efforts mis en œuvre l'année dernière, l'équipe portée par le Permanent Responsable a à cœur de donner à L'Entre-Deux un nouvel élan tourné vers l'accueil des jeunes dans un environnement sécurisé et bienveillant.



## 3.3- Le Lieu de Vie et d'Accueil Les Acacias

### 3.3.1. La présentation

Le lieu de vie Les Acacias accueille 4 jeunes filles et garçons de 13 à 18 ans confiés par l'autorité judiciaire au titre du Code de la Justice Pénal des Mineurs.

Créé initialement pour répondre au phénomène dit « des mules » et au manque de places disponibles sur le territoire, notamment, pour les filles prises en charges dans le cadre de l'enfance délinquante, le Lieu de Vie ouvre ses portes en novembre 2018.

Le LVA Les Acacias est situé sur la commune de Kourou en Guyane. Il est implanté sur un grand terrain de 2 hectares avec des mares, des zones boisées, des espaces ouverts, une zone maraîchère, des serres et des bâtiments.



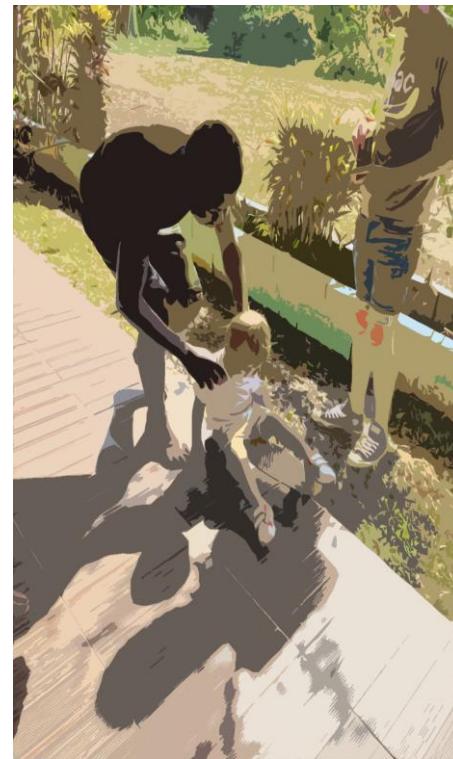
L'équipe est composée de deux permanents responsables à temps plein et d'un assistant permanent à temps plein. Le poste étant passé de 0.7 à 1 ETP en juin 2022.

Les deux permanents responsables sont garants du projet pédagogique mis en place et exposé ici, ils supportent l'ensemble des fonctions supports du fonctionnement du site et de l'accompagnement des jeunes. L'assistant permanent participe au fonctionnement quotidien du lieu de vie, et se consacre à mener des activités ludiques, créatives et sportives avec les jeunes.

Le LVA est par son essence même une forme de prise en charge pédagogique. La permanence des figures éducatives constitue le socle du projet.

Ce type de prise en charge permet d'expérimenter dans un même lieu et envers les mêmes personnes des sentiments d'attachement mais aussi d'agressivité. Cela permet aux jeunes de se rendre compte que tout n'est pas scinder en bon ou mauvais et de ne pas dissocier les éléments d'une même réalité et d'en accepter que le bon, la satisfaction, le tout-tout de suite. Cette expérience est essentielle au développement affectif et cognitif et participe à la maturité de toute personne saine (capacité à tolérer la frustration notamment)

Les permanents du Lieu de Vie partage leur intimité familiale avec les jeunes placés. Ces derniers participent ainsi à la vie de famille des responsables.



Le LVA comptabilise 365 jours d'ouverture sur 2023 pour une capacité de quatre places. Durant cette année, un total de 1153 jours a été facturé pour une occupation prévisionnelle de 1460, en cas de pleine occupation, soit un taux d'occupation réel de 79%. Le taux d'occupation anormalement bas en 2023 est dû à une période d'inactivité du 06/09/23 au 27/09/23 avec aucun jeune placé durant cette période. Contrairement aux années précédentes, la plupart les jeunes n'ont pas bénéficier d'un retour dans leur famille après leur placement au LVA. Cela s'explique par les incidents survenus sur le LVA durant l'année 2023 ainsi que les fugues de certains jeunes.



### 3.3.2. Les faits marquants de cette année



#### Une année jalonnée d'incident

L'année 2023 est marquée par l'accueil d'un groupe de jeunes présentant des besoins et des fragilités auxquels le Lieu de Vie ne peut pas y répondre. Cette période est jalonnée de consommation de stupéfiants, de non-respect des règles de vie, de vols, de violences. En l'absence de réponses adaptées aux besoins des jeunes par rapport à leurs fragilités, d'absence de prise éducative, d'impossibilité de sécuriser les jeunes, et d'évolution favorable, des demandes de mainlevée sont effectuées avec des préconisations de réorientation.

Le mois de septembre est marqué par le déferrement d'un des jeunes et la main levée d'un autre par les magistrats avant la fin des Ordonnances de Placement Provisoire. Par conséquent, le LVA s'est retrouvé sans prise en charge. Pour comprendre et éviter que cette situation se reproduise, une réunion s'est tenue en présence des magistrats le 26/09/23.



#### Le portage spécifique du LVA dans le maillage des dispositifs de placement sur le territoire

Cette absence d'activité subie est mise à profit pour réaliser une analyse des causes, accompagnée par la Responsable des LVA de l'Association, Anne-Cécile ANDRÉ. Portée par une volonté de re-spécifier la place du LVA dans les dispositifs de placement au pénal sur le territoire guyanais, plusieurs rencontres avec nos différents partenaires sont organisées avec des échanges auprès des magistrats et la Protection Judiciaire et de la Jeunesse.

En lien avec le nouveau Directeur Territorial de la PJJ de Guyane, il est préconisé :

- L'arrêt des commissions d'admission, permettant un meilleur profilage, par l'équipe éducative du LVA, des jeunes accueillis sur la structure ;
- L'arrêt des placements d'une durée de 6 mois renouvelable qu'une seule fois (si le projet personnalisé du jeune est cohérent) ;
- L'accueil immédiat suite à une orientation de la PEAT, validée préalablement par le cadre d'astreinte de la DT PJJ ;
- L'équipe éducative du LVA en lien avec l'éducateur socle peut également demander le prolongement du placement d'un jeune post-majorité quand son projet le demande.

L'avenant numéro 4 du 16 octobre 2023 à la convention cadre entre l'Association et la DIR PJJ IDF-OM entérine les décisions. De l'arrêt de la commission d'admission, et l'accueil possible suite à l'orientation de la PEAT.



## Le déploiement de la démarche qualité

La visite de la Responsable des LVA s'est inscrite dans une démarche qualité visant à revoir l'ensemble des documents et outils de la loi du 2 janvier 2022 de la structure, permettant ainsi des temps d'échange sur les difficultés rencontrées et les moyens visant à améliorer les pratiques et les conditions de travail.



## La Journée Portes-Ouvertes

Le mercredi 15 novembre 2023, le LVA a ouvert ses portes. Cette journée est l'occasion de recevoir nos partenaires ainsi que les personnes-ressources qui accompagnent la mise en œuvre et le déploiement du projet pédagogique mené par le LVA " Les Acacias". Accompagné des jeunes, la structure est présentée pour permettre une meilleure compréhension de notre travail réalisé. Cette communication renforce les liens entre le LVA et ses partenaires et met en valeur le lieu de vie des jeunes. Un incendie ayant barré la route menant de Cayenne à Kourou a entravé la venue de nombreux participants. Nous les recevrons sur un autre temps par petit groupe pour échanger avec eux.





## Quelques moments forts dans la vie du LVA

### ● *L'atelier écriture et chant*

En lien avec l'association PEKA PROJECT, les jeunes ont pu écrire leur texte, dans la langue de leur choix. En Guyane, de nombreuses langues s'entremêlent, le français n'est pas forcément la langue dans laquelle le jeune s'exprime le plus aisément. Ils ont ensuite enregistré leur morceau dans le studio de radio de l'association. Cette activité permet au jeune de se mettre en avant, d'être fier de lui et de faire de la musique un loisir... ou plus.



### ● *L'agrandissement du rucher*

L'ensemble des ruches n'a pu donner du miel, il est nécessaire que l'essaim se renforce et se stabilise. La subvention reçue en 2022 nous a permis de s'équiper en matériel de menuiserie pour la construction des ruches, ainsi qu'en matériel pour l'apiculture et la récolte du miel. Les responsables de l'OFB sont venus visiter le rucher le 20/06/2023.

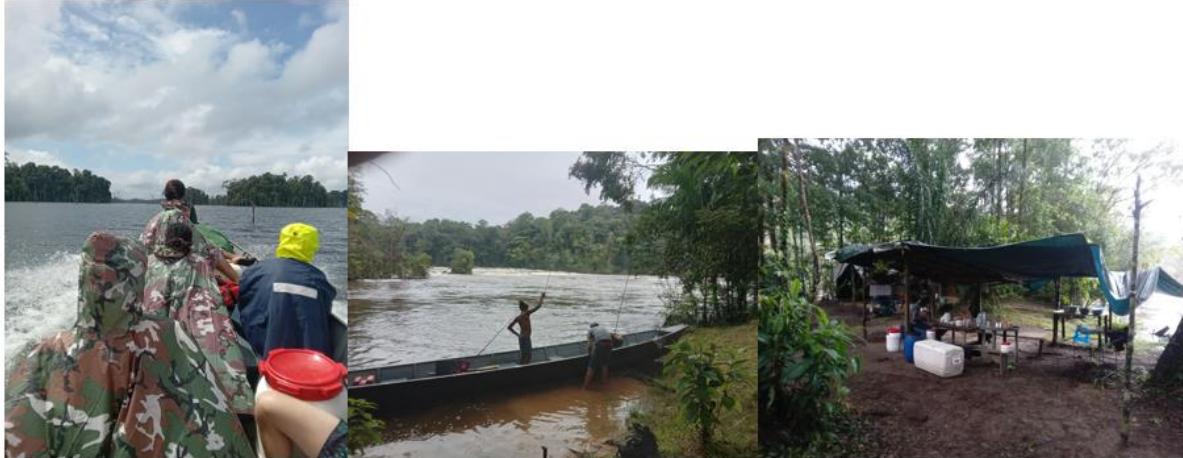
Nous avons donc réalisé de nombreux ateliers de confection de ruches avec les jeunes qui prennent du plaisir dans cette activité. Un ancien jeune du LVA a réalisé son stage en CAP menuiserie en lien avec le SIRAD, son projet portait sur la fabrication de ruches. Nous avons donc pu conjointement construire et stocker des éléments constitutifs des ruches nous permettant d'anticiper l'agrandissement du rucher avec l'ajout de nouvel essaim.

Durant l'année 2023, le nombre de ruches présentent sur le LVA est passé de 3 ruches à 7 ruches, nous permettant d'acquérir de l'expérience et d'avoir plusieurs récoltes de miel. Le LVA a donc réalisé 3 récoltes de miel durant l'année pour un total d'environ 60 litres. Aujourd'hui, le miel est consommé par les jeunes, les partenaires, l'équipe éducative. Nous allons vendre prochainement le miel afin de pouvoir réinvestir dans ce projet qui nous tient particulièrement à cœur.



● *Le séjour à « Saut Takari »*

Du 23/02/2023 au 27/02/2023, les deux responsables accompagnés des 4 jeunes sont partis à 1 heure de voiture et 3h de pirogue du LVA. Ce séjour en forêt profonde permet de se rapprocher, de faire du lien entre permanents et jeunes. Nous avons passé 4 jours à vivre au rythme de la forêt, à pêcher, faire des jeux de carte, manger notre poisson, dormir en hamac sous des bâches, se baigner, ...



### 3.3.3. Le bilan et les perspectives

Après plus de cinq années de fonctionnement, Le Lieu de Vie et d'Accueil Les Acacias poursuit sa mission d'accueil de jeunes mineurs placés par les magistrats dans le cadre pénal.

Pour le bon fonctionnement du LVA l'équipe a dû faire face aux imprévus, aux difficultés, en s'armant de patience et de persévérance. Le lieu de vie demande un investissement sans relâche, permanent, pour assurer la continuité du suivi et du lien pour les jeunes prises en charge.

Durant cette année, nous avons su renforcer les liens avec nos partenaires, plus particulièrement avec la PJJ, permettant une meilleure compréhension du projet pédagogique et du fonctionnement du LVA aboutissant au placement de jeunes ayant un profil plus adapté au Lieu de Vie. Le LVA doit être un Lieu d'Accueil et de reconstruction pour des mineurs dans un cadre pénal, mais aussi de collaboration, de soutien, de rencontre et de bien-être.

De nombreux projets et ateliers ont pu voir le jour et de nouvelles perspectives se dessinent, comme la construction d'un four à pizzas.

2024, sera encore une année pleine de défis, à travers :

- ☒ L'écriture du projet d'établissement,
- ☒ La réalisation de la demande d'habilitation du LVA conformément au Décret n° 88-949 du 6 octobre 1988,

- ✓ La création et le déploiement d'un permis à point pour les jeunes accueillis au LVA,
- ✓ Le développement d'une nouvelle modalité d'accompagnement pour répondre aux besoins des jeunes par la création de deux places en famille d'accueil.

Ces objectifs et perspectives ont pour finalité commune l'accompagnement global et bienveillant des adolescents que nous accueillons en leur faisant vivre des expériences sociales, professionnelles et quotidiennes nouvelles et enrichissantes auprès de professionnels engagés, disponibles et optimistes.

Tous ces objectifs et perspectives ont pour finalité commune l'accompagnement global et bienveillant des adolescents que nous accueillons en leur faisant vivre des expériences sociales, professionnelles et quotidiennes nouvelles et enrichissantes auprès de professionnels engagés, disponibles et optimistes.



## **4. La diversification des modalités de prise en charge**

Soutien à la parentalité, accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, en alternative à l'incarcération, en difficultés psychologiques et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle...

Nous concevons et mettons en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge. Nous bénéficiions pour cela de nos propres ressources d'expériences, mais également de celles d'autres établissements et services du Groupe SOS.

### **4.1. Horizon 2025, une réponse aux besoins des enfants, des jeunes, des familles sur un territoire**

Le public cible du lieu de vie est d'abord constitué des mineur·e·s, qui ne trouvent pas leur place dans une structure traditionnelle ou dont le fonctionnement de celle-ci n'est pas adapté à leur problématique ou dont la gestion temporelle n'est pas dans leurs possibilités.

À ce titre, le lieu de vie participe de la diversification des modes de prise en charge. En effet, il n'est pas question d'opposer la prise en charge institutionnalisée à la prise en charge plus souple en lieu de vie. La prise en charge en institution, si elle permet de répondre aux besoins de certains jeunes, peut se révéler inadaptée pour d'autres jeunes qui ne sont pas en mesure de supporter le cadre et les règles imposés dans un établissement dit traditionnel.

Cette diversification des modes de prise en charge doit donc être entendue dans le cadre d'une complémentarité, d'une réponse apportée à un instant précis du parcours de l'enfant ou du jeune.

Ces perspectives sont portées, en outre, par les orientations stratégiques de développement décidées par le Groupe SOS dans le cadre de son projet « Horizon 2025 ». Il a ainsi été arrêté de développer les activités de l'Association Nosiam.

Les modalités de ce développement sont multiples : reprises de LVA, réponse à appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt et soumission de projets directement aux autorités de contrôle concernées (notamment les Conseils Départementaux et la Protection Judiciaire de la Jeunesse).

L'association Nosiam est en capacité de proposer des réponses adaptées de création de lieux de vie en fonction des besoins identifiés par chaque territoire dans un cadre civil, pénal ou d'une double habilitation.

Chaque projet de lieu de vie est unique afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes repérés sur le territoire.

L'unicité porte :

- ☒ La définition du public accueilli,
- ☒ Des supports de médiation,
- ☒ Un accompagnement éducatif et pédagogique,
- ☒ Une prise en charge médicale et thérapeutique,
- ☒ Un accompagnement des liens familiaux,
- ☒ Une implantation géographique,
- ☒ Un bien immobilier,
- ☒ Une équipe de permanent.e.s,
- ☒ La création d'un partenariat dédié au sein du territoire.

### Quelques exemples de projets et de supports de médiation

Mineur-e-s victimes de prostitution  
Jeunes en situation de décrochage  
Fratrie  
Soutien à la parentalité  
Prévention de la délinquance

Médiation animale  
Equithérapie  
Potager  
Ecologie  
Citoyenneté  
Réduction des risques  
Sport

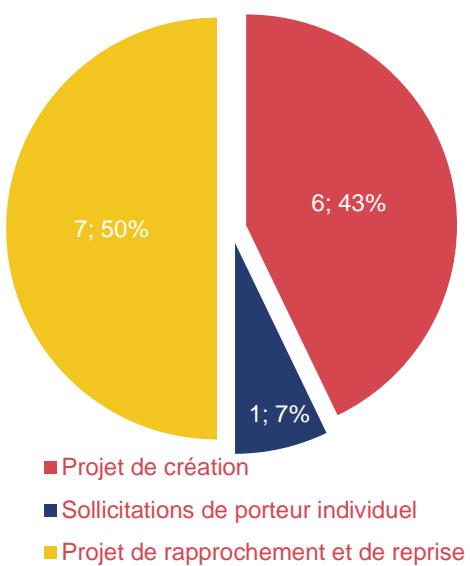
Chaque projet de création, de reprise ou d'accompagnement s'effectue dans des temporalités différentes. 2023 fut une année dense, 14 projets de développement ont pu être travaillés. Chaque projet est spécifique et notamment les sollicitations dans les cadres de reprise de lieux de vie existants.

Une méthodologie de type "audit" est déployée pour analyser les possibilités d'une intégration à l'Association. Elle peut se dérouler sur plusieurs mois et implique des échanges réguliers entre les différents interlocuteurs.

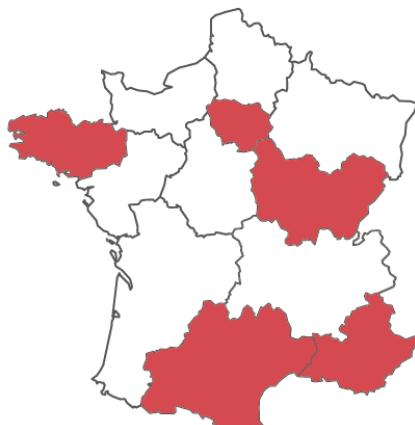


Plusieurs projets de création ou de reprise sont en cours et devraient être finalisés dans les prochains mois.

### Projets à l'étude sur 2023

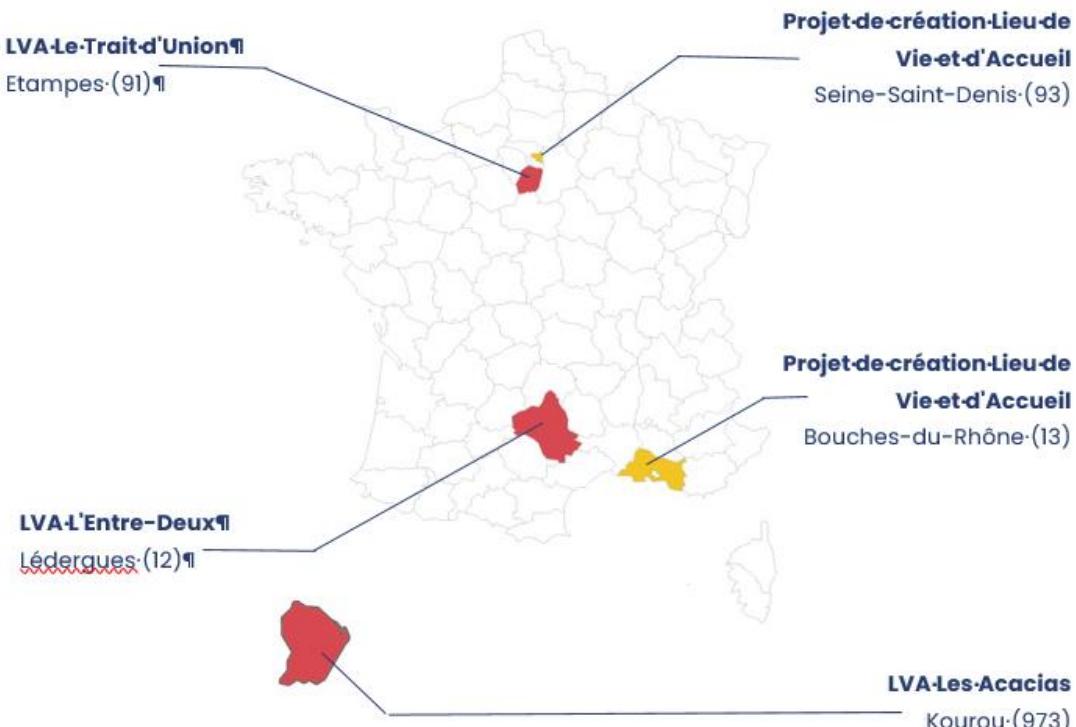


### Implantation géographique des projets à l'étude



## 4.2. Les nouveaux lieux de vie et d'accueil

En 2023, deux conseils départementaux ont délivré dans le cadre de projet de création un arrêté d'autorisation. Il s'agit du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et celui de la Seine-Saint-Denis.



### 4.2.1. Un lieu de vie et d'accueil au sein des Bouches-du-Rhône

En septembre 2023, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a délivré un arrêté d'autorisation dans le cadre de la création d'un Lieu de Vie et d'Accueil. Ce LVA propose l'accueil de six adolescent·e·s âgé·e·s de 12 à 21 ans dont deux jeunes accueilli·e·s en semi-autonomie. Il s'agit de jeunes en situation de décrochage, confié·e·s à l'ASE des Bouches-du-Rhône. Un accompagnement au-delà dès 18 ans peut s'effectuer lorsqu'un contrat jeune majeur est proposé.

Ce LVA est dédié à l'accueil de :

- ✓ Jeunes étant dans un délitement du lien social,
- ✓ Jeunes étant dans des difficultés scolaires ou une déscolarisation,
- ✓ Jeunes auxquels les diverses institutionnelles traditionnelles ne sont pas en mesure d'apporter une réponse adaptée,
- ✓ Jeune ayant un rythme de vie déstructuré,
- ✓ Jeunes présentant certaines incapacités à se débrouiller seul dans des gestes habituels de la vie quotidienne (se doucher, s'habiller, prendre les transports en commun...),

- ✓ Jeunes ayant besoin de temps, d'un éloignement d'un environnement familial et urbain,
- ✓ Jeunes ayant connu un parcours institutionnel long,
- ✓ Jeunes qui ont besoin d'un cadre institutionnel moins prononcé et plus souple que dans une structure d'hébergement classique.

Deux modalités d'accompagnement sont proposées pour répondre aux besoins des jeunes dans une notion de parcours :

- ✓ Quatre jeunes au sein de la bâtie principale ;
- ✓ Et deux jeunes en semi-autonomie : ces places s'inscrivent dans la notion d'insertion professionnelle et qui ont besoin de s'ancrer dans le temps.

Les objectifs sont :

- Pérenniser les longs placements, sans mettre à mal le jeune avec le collectif et les nouvelles arrivées ;
- Valoriser le jeune dans son investissement ;
- Proposer des perspectives d'évolution concrètes et de manière protégée au sein de l'association ;
- Préserver le lien avec le jeune ;

Les jeunes sont accompagné·e·s par quatre professionnels, un couple de Responsables Permanents va vivre dans la maison et sera aidé de deux assistant·e·s.

Ce LVA s'appuie sur différents supports de médiation éducative, la découverte de l'écologie et du développement durable, l'intégration dans la vie d'une cité et le "vivre-ensemble". L'accent est également porté vers la médiation animale au quotidien, et avec des associations implantées sur votre territoire.

Notre volonté est d'inscrire le Lieu de Vie dans la stratégie nationale du développement des compétences psychosociales (CPS) par le déploiement d'un outil d'accompagnement et de mesure du changement à travers "L'Étoile de la Progression". Cet outil permet de mieux cerner là où en est l'enfant les actions à mettre en place et les évolutions, et également d'avoir des données consolidées montrant l'impact des actions sur les situations accompagnées. En lien avec la spécificité du lieu de vie et d'accueil, nous proposons deux types d'Étoiles : Mon Étoile et L'Étoile des jeunes.

Depuis plusieurs mois, une prospection immobilière est l'œuvre, une trentaine de visites de biens a été visité. La spécificité du projet et les contraintes règlementaires rendent la tâche complexe. Nous poursuivons cette recherche active afin d'ouvrir le plus rapidement les portes du Lieu de Vie et d'accueillir les premiers jeunes.

#### 4.2.2. Un lieu de vie et d'accueil au sein de la Seine-Saint-Denis

En décembre 2023, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis a délivré un arrêté d'autorisation dans le cadre de la création d'un Lieu de Vie et d'Accueil. Le LVA propose l'accueil 6 mineur·e·s âgé·e·s de 3 à 18 ans (21 ans en fonction du projet du jeune) confié·e·s à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce LVA est pensé pour :

- ✓ L'accueil des fratries. Le LVA permet le maintien des liens dans une structure familiale la plus classique possible, tout en permettant à certains moments des espaces différenciés en fonction de l'âge et des besoins de chaque membre de la fratrie. Dans le cadre du maintien des liens au sein d'une fratrie, le LVA à la demande du Conseil Départemental, est en capacité d'accueillir le benjamin de moins de trois ans. Conformément à l'article D 316-2 du CASF, le lieu ne pourra prendre en charge simultanément plus de trois enfants de moins de trois accomplis. Cet accueil s'effectue dans le cadre d'un accueil dérogatoire.
- ✓ Les enfants dont les parents ont des droits de visites libres, mais qui nécessitent un soutien à la parentalité dans la gestion du quotidien, présentant une fragilité (psychologique, sociale, déficience intellectuelle). L'intérêt d'avoir des lieux de vie à proximité du lieu de vie des parents est de pouvoir réaliser un travail de soutien à la parentalité en faisant du lieu de vie, une maison ouverte. Ainsi, les parents qui ont des droits de visites larges peuvent s'investir dans la vie du LVA dans la mesure où cette présence est bénéfique aux enfants, réfléchie avec le service gardien en amont et évolutive.

Le LVA présente des spécificités par :

- ✓ Une implantation en zone urbaine ;
- ✓ Un lieu ouvert sur l'environnement et intégré dans un réseau partenarial ;
- ✓ Un principe de co-éducation dans l'intérêt de l'enfant pleinement exercé et porté par les permanents, les détenteur·rice·s de l'autorité parentale et les personnes ressources de l'enfant autorisées par le magistrat ou l'ASE ;
- ✓ Un accueil d'enfants sur une tranche d'âge large couvrant une grande partie de la minorité, et s'apparentant à un schéma familial traditionnel. À noter que le projet permet, à la marge, de maintenir l'accueil d'un·e jeune majeur·e ;
- ✓ Une prise de risque éducative double : un fonctionnement familial et une éducation co-portée avec les familles ;
- ✓ Un portage de valeurs éco-citoyennes ;
- ✓ Le travail autour de l'animal avec les enfants ;

- ✓ Le déploiement d'un outil d'accompagnement et de mesure du changement à travers "L'Étoile de la Progression" ;
- ✓ Un partage d'expertise et un travail d'appui entre Ti'SAJ et le Lieu de Vie et d'Accueil.

Les enfants sont accompagnés par quatre professionnels, deux Responsables Permanent·e·s aidé·e·s de deux assistant·e·s.

Une maison correspond à nos besoins est identifiée depuis plusieurs mois. Nous travaillons en lien avec le Conseil Départemental afin de respecter le calendrier prévisionnel et permettre l'accueil des premiers enfants en octobre 2024.

## **5. Conclusion et perspectives pour l'année 2024**

Le LVA est par son essence même une forme de prise en charge pédagogique. La permanence des figures éducatives constitue le socle du projet. Chaque lieu propose, adapte la prise en charge auprès des jeunes accueillis en fonction des besoins et des projets. Les permanents font face aux difficultés avec énergie afin que cette modalité d'accompagnement perdure. Ils puisent leurs ressources dans les réussites du quotidien avec les jeunes. Il est à souligner l'investissement fort de la permanence du lien par chaque équipe. Chaque professionnel a à cœur le bien-être des jeunes et de leurs familles. L'ensemble des collaborateurs reste convaincu que le cadre familial, très individualisé, qui valorise tout particulièrement les notions de vivre ensemble et de faire avec, permet de proposer des réponses adaptées et de qualité aux besoins des enfants et des jeunes.

L'année écoulée s'ancre davantage dans une phase de stabilisation pour chacun des LVA. Chaque équipe, en sus du quotidien avec les jeunes, base de notre existence, a pu se saisir de toutes les opportunités de travail avec la mise à jour des outils de la loi 2002-2, l'accueil et l'intégration des nouveaux des professionnels, la réalisation des projets d'établissement, la mise en place de nouveaux projets de médiation et de support éducatif, la participation aux contrôles de fonctionnement...

Chaque lieu de vie a également traversé des moments difficiles et en est ressorti plus fort. L'adaptabilité et la résilience furent, encore, les maîtres mots de l'année. Le travail "main dans la main" avec chacune de nos autorités contrôles, nous permettent de surmonter les épreuves. Fort de cette confiance, de l'engagement et de la ténacité de tous, nous poursuivons nos missions avec un objectif commun : un accompagnement quotidien et bienveillant des jeunes accueillis.

En lien avec des Conseils départementaux, de nouveaux lieux de vie vont pouvoir ouvrir leurs portes, permettant toujours et encore de proposer des modalités d'accompagnement et de prise en charge diversifiées et adaptées aux besoins et aux parcours des enfants, des jeunes et des familles.

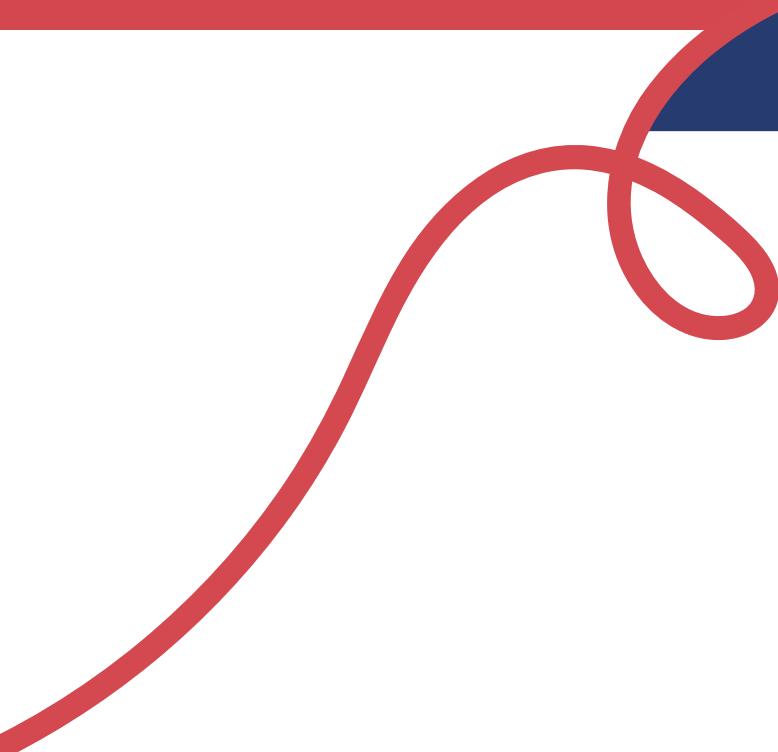
Cette nouvelle année s'annonce riche et dense. Les projets sont nombreux pour chaque lieu de vie, et l'Association, avec notamment :

- ❖ La finalisation de deux projets d'établissement ;
- ❖ La stabilisation de l'activité ;
- ❖ L'accueil des enfants et des jeunes dans le cadre de l'ouverture des deux nouveaux LVA sur le territoire des Bouches-du-Rhône et de la Seine-Saint-Denis ;
- ❖ La concrétisation des projets de création ou de reprise, l'Association entend poursuivre son développement, dans le cadre de sa mission. Il a notamment comme objectif une plus grande proximité de ses activités au sein d'un territoire plus lisible et permettant des opportunités géographiques.

# **nosiam**

**GroupeSOS**

**Lieux de Vie et d'Accueil**



**Association Nosiam  
102C rue Amelot, 75011 Paris**

**Tél : 01.58.30.55.47**